

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
CANTON DE MEULAN

OBJET :**TAXE
D'AMENAGEMENT****DATE DE CONVOCATION**

20 novembre 2014

DATE D'AFFICHAGE1^{er} décembre 2014

L'an Deux Mil quatorze
Le vingt-sept novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SCOTTE Yann,

Elus	Présent	Absent	Pouvoir à
Yann SCOTTE, Maire	X		
Stéphanie CHOCRAUX, 1 ^{ère} adjointe	X		
Fabrice POURCHE, 2 ^{ème} adjoint	X		
Yamina SERET, 3 ^{ème} adjointe		X	Fabrice POURCHE
Nicolas DOFFE 4 ^{ème} adjoint	X		
Brigitte LAGER déléguée	X		
Jean-Claude CHOPINAUD	X		
Guillaume LECOEUR	X		
Martine VINDRE	X		
Jean-Marie GOURLIN	X		
Carline BILHEUDE		X	Stéphanie RISBEC
Denis BACLE	X		
Stéphanie RISBEC	X		
Latifa EL HOUFA	X		
Fabien SZCZEPANOWSKI		X	Martine VINDRE
André OULIÉ	X		
Jean-Claude DUPONT	X		
Elizabeth LACHAISE	X		
Frédérique PIAT	X		

SECRETARIE : Frédérique PIAT est élue secrétaire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

VU la délibération n°2011-13/10-02 du 13 octobre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 5 %,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'instituer le taux de 5% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal ;

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 28 novembre 2014

LE MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, de par son affichage et sa transmission au sous préfet de Mantes la Jolie le :
- informe qu'en application des dispositions du décret n°1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification

Yann SCOTTE



Maire d'HARDRICOURT